

# COMMENT ABORDER L'ÉCHÉANCIER DE SON PGE ?



**FCC**

Comptez sur nous ! 

## L'équipe FCC mobilisée aux côtés des professionnels dans la crise et la reprise

En réponse à la crise sanitaire, tous les employés FCC se sont engagés à :



**Assurer la poursuite de l'activité et accompagner ses clients** Particuliers, Professionnels et Entreprises pendant cette période difficile



**5 132 PGE** à fin décembre pour **630 M €**



**11 870 pauses crédit** pour un montant de **126 M €** au plus fort de la crise



**Exonération de frais pour 5 572 clients** au plus fort de la crise



Accompagnement des commerces dans la **mise en place de solutions digitales**

## La ligne de vie du PGE

Phase Court Terme 12 mois

Coût de la garantie d'Etat 0.25% prélevé à l'échéance

Taux du crédit 0%

Remboursement du prêt  
ou passage en  
amortissement  
Paiement de la garantie  
d'Etat de la phase Court  
Terme

Phase Moyen Terme 12 à 60 mois

Coût de la garantie d'Etat :  
0.50% en année 2 et 3  
1% en année 4,5 et 6  
prélevé périodiquement sur le capital restant du

Taux du crédit défini par la banque

- Montant du PGE plafonné à 25% du chiffre d'affaires HT 2019 / 24 mois de masse salariale pour les entreprises innovantes ou entreprises créées en 2019
- Possibilité de souscrire un ou plusieurs PGE dans la limite du plafond jusqu'au 30 juin 2021
- Le choix du passage en amortissement, à l'échéance de la phase Court Terme, est à la demande et à la main du chef d'entreprise

# LES DIFFÉRENTES OPTIONS À VOTRE DISPOSITION

## 1. Remboursement total à l'issue du CT de 12 mois

- Paiement de la commission BPI de 0,25%

## 2. Mise en amortissement de la totalité sur durée de 1 à 5 ans

- Commission BPI variable en fonction de la durée et prélevée selon la périodicité choisie
- Taux du crédit fixé par l'établissement bancaire en fonction de la durée
- Périodicité au choix du client : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle
- Possibilité échéance constante ou d'amortissement constant

## 3. Mise en amortissement de la totalité avec nouveau différé de 12 mois et amortissement sur durée de 1 à 4 ans

- Durée maximale possible de 6 ans maintenue (1 + 1 + 4)
- Paiement des intérêts et de la commission BPI sur la phase de différé

## 4. Remboursement partiel à l'issue du CT de 12 mois et mise en amortissement sur le solde

## Remboursement à l'échéance

- J'exploite une boulangerie-pâtisserie en centre-ville et mon commerce a été peu impacté par les mesures de restriction successives
- J'ai souscrit en avril 2020 par sécurité pour ma trésorerie un prêt court terme PGE de 50 000 € qui arrive à échéance en avril 2021
- Mon activité étant revenue à la normale, afin de préserver ma capacité d'endettement pour de futurs projets et puisque j'ai la trésorerie suffisante, je peux sans formalités rembourser le prêt à l'échéance prévue au contrat

Avril 2021

- Choix de remboursement à l'échéance
- Paiement de la garantie d'Etat sur la phase Court Terme : 125€ (0,25%)
- Remboursement du capital dû de 50 000€

**Coût total = 125 €**

Garantie d'Etat sur phase court terme

## Mise en amortissement de la totalité du Court Terme PGE sur 5 ans

- J'exploite un salon de coiffure en galerie marchande et mon commerce a été modérément impacté par les mesures de restriction successives
- J'ai souscrit en juillet 2020 un prêt court terme PGE de 50 000 € qui arrive à échéance en juillet 2021
- Mon activité s'est adaptée à la crise sanitaire (horaires élargis, mesures de protection, distanciation) et j'ai d'ores et déjà retrouvé un niveau d'activité normal même si l'avenir reste incertain
- Je souhaite conserver de la trésorerie en sécurité mais je veux rembourser les effets de la crise le plus rapidement possible de manière proportionnée à ma capacité de remboursement : je peux demander à bénéficier de la mise en amortissement de ce prêt sur 5 ans, sans différé :

Juillet 2021

- Choix de mise en amortissement sans nouveau différé
- Paiement de la garantie d'Etat sur la phase Court Terme : 125€ (0,25%)



De août 2021 à juillet 2026

- Paiement de la garantie d'Etat chaque mois : variable (0,50% puis 1%)
- Paiement des échéances mensuelles, assurance comprise : 865,65€

**Coût total = 2 810 €**

Intérêts : 689 €  
Garantie : 871 €  
TEG : 1,22% hors assurance  
ADE : 1 250 €

## Mise en amortissement du Court Terme PGE avec différé de 12 mois

- J'exploite un restaurant en centre-ville et mon commerce a été et reste très impacté par les mesures de restriction successives : confinement, distanciation, jauge, fermeture, couvre-feu...
- J'ai souscrit en mai 2020 un prêt court terme PGE de 50 000€ qui arrive à échéance en mai 2021
- Mon activité est soumise à des restrictions liées à la crise sanitaire et je ne suis pas certain de retrouver rapidement un niveau d'activité normal
- Je peux demander à bénéficier de la mise en amortissement de ce prêt sur 5 ans, avec un nouveau différé de 12 mois :

Mai 2021

- Choix de mise en amortissement
- Paiement de la garantie d'Etat sur la phase Court Terme : 125€ (0,25%)

De juin 2021 à mai 2022

- 2<sup>e</sup> différé de 12 mois
- Paiement de la garantie d'Etat chaque mois : 20,83€ (0,50%)
- Paiement des intérêts du prêt chaque mois et de l'assurance : 43,75 €

De juin 2022 à mai 2026

- Amortissement des 50 000€ sur les 48 mois restants
- Paiement de la garantie d'Etat chaque mois : variable (0,50% puis 1%)
- Paiement des échéances mensuelles, assurance comprise : 1 074,24 €

**Coût total = 3 141 €**

Intérêts : 838 €  
Garantie : 1 053 €  
TEG : 1,24% hors assurance  
ADE : 1 250 €

## Remboursement partiel et mise en amortissement du solde Terme PGE

- J'exploite une entreprise de bâtiment et mon activité a été moyennement impactée par la crise sanitaire
- J'ai souscrit en juin 2020 un prêt court terme PGE de 50 000€ qui arrive à échéance en juin 2021
- Malgré les restrictions, mon carnet de commandes se remplit et ma visibilité sur mon activité est correcte Je souhaite néanmoins conserver une trésorerie suffisante pour couvrir les risques de creux d'activité tout en préservant ma capacité de remboursement
- Je peux demander à rembourser mon PGE à hauteur de 25 000€ à son échéance et bénéficier de la mise en amortissement du solde de 25 000€ sur 5 ans, sans nouveau différé de 12 mois (option possible)

Juin 2021

- Choix de remboursement de 25 000€ et mise en amortissement pour 25 000€
- Paiement de la garantie d'Etat sur la phase Court Terme : 125€ (0,25%)



De juillet 2021 à juin 2026

- Paiement de la garantie d'Etat chaque mois : variable (0,50% puis 1%)
- Paiement des échéances mensuelles, assurance comprise : 432,83 €

**Coût total = 1 406 €**

Intérêts : 345 €  
 Garantie : 436 €  
 TEG : 1,22% hors assurance  
 ADE : 625 €



## Synthèse comparative

1

PGE DE 50 000 €  
Remboursement total à l'échéance  
Moins de 250 salariés et de 50 M€ de CA

Cout intérêts 0 €  
Cout garantie 125 €  
Cout total hors Assurance 125€

2

PGE DE 50 000 €  
Amortissement 5 ans - Taux 0,54%  
Moins de 250 salariés et de 50 M€ de CA

Cout intérêts 689 €  
Cout garantie 871 € + 125€  
Cout total hors Assurance 1 685 €

3

PGE DE 50 000 €  
Amortissement 5 ans dont différé d'1  
an - Taux 0,55%  
Moins de 250 salariés et de 50 M€ de CA

Cout intérêts 838 €  
Cout garantie 1053 € + 125€  
Cout total hors Assurance 2 016 €

4

PGE DE 50 000 €  
Remboursement partiel à l'échéance à  
hauteur de 25 000 €  
Amortissement partiel 5 ans à hauteur  
de 25 000 € - Taux 0,55%  
Moins de 250 salariés et de 50 M€ de CA

Cout intérêts 345€  
Cout garantie 436€ + 125€  
Cout total hors Assurance 906 €